

Qui a besoin des écoles d'ingénieur ?

Ecrit en 2019

D'abord créées dans la seconde moitié du XVIIIème siècle pour les plus anciennes (Ponts, Mines de Paris, ENSTA, l'X) avec pour but de développer la construction navale du royaume, les écoles d'ingénieur-esⁱ sont amenées à s'adapter aux besoins spécifiques des entreprises après la révolution industrielle. Ce n'est donc qu'avec la naissance du salariat que l'on commence à orienter la formation vers l'industrie, et non plus vers l'art de la mécanique, de la chimie ou de la construction navale. Si la mission de ces écoles était initialement d'être la figure de proue de la technologie nationale, elles ont aujourd'hui celle avouée de fournir aux entreprises les travailleur-es qu'elles désirent. Ce n'est donc pas anodin, dans un tel contexte, que la présidence et vice-présidence de la CTIⁱⁱ habilite à décider de la définition d' « école d'ingénieur-es » en France est assurée par des cadres ou ex de l'armement, d'Airbus, ou de Safran. Il convient donc de s'interroger sur la légitimité qu'ont ces établissements à récupérer la majeure partie des bons élèves du secondaire, pour les fournir à l'industrie. De plus, actuellement, la place des écoles d'ingénieur tend à être fortement modifiée par les regroupements universitaires, qui ne sont aucunement en contradiction avec la continuité de la politique des écoles.

Il est commun dans nos rangs d'entendre le discours que la classe de prépa a été une évidence compte tenu du niveau au secondaire, et il n'est pas nouveau que les bons élèves des bons lycées accèdent avant leurs camarades de banlieue, à ces formations *prestigieuses*. Le système éducatif censé donner l' « égalité des chances »ⁱⁱⁱ à tous·tes ne fonctionne pas, et les différences de budget du secondaire (un collège de ZEP a 17% de subvention de moins qu'un établissement de centre-ville^{iv}) se répercutent dans les études supérieures. Un élève ingénieur pèse dans les caisses publiques 1,5 fois plus qu'un étudiant du même domaine à l'université^v, sans même compter les financements privés dont il bénéficie, alors même qu'il vient en moyenne de classe plus aisée. On pourrait donc s'attendre, ou au moins exiger, qu'un tel investissement, le destine professionnellement aux laboratoires publics, à la fonction publique^{vi}, ou à l'enseignement. Mais, vous l'aurez deviné, la majorité des étudiant·es ingénieur-es se tournent vers le secteur privé.

Les filières sélectives technologiques des universités, comme les DUT ou les BTS, prévues initialement pour les bacs technologiques, sont réquisitionnées par des élèves issu·es de bac généraux (2/3 de leurs effectifs). Les places étant prises dans ces filières, les élèves des bacs technologiques se tournent vers les filières générales des

universités, et y subissent de hauts taux d'échec, jusqu'à 80%^{vii}. Les bons élèves fuient alors encore plus les piètres résultats de l'enseignement universitaire généraliste. Couplé aux manques de moyens dont nos facs souffrent, cela suffit à compléter la boucle de rétroaction négative : les filières non sélectives manquent de moyens, et ces moyens sont accordés aux filières qui le sont.

Mais, à l'image de la distinction entre les établissements privés et publics du secondaire^{viii}, la différence de niveau est artificielle.

En effet, la qualité de l'enseignement mise à part, on ne saurait que par trop de moyens (absentéisme, faible volume d'heures de cours, partiels bidons, prétextes associatifs...) mépriser l'enseignement en « grande » école. Les élèves n'y apprennent pas l'ingénierie, mais y développent leur sens associatif, leurs *soft skills*, et par le tout un fort sentiment d'appartenance à l'établissement (voir paragraphe *l'isolement des écoles*). On ne compte que sur les stages et le travail futur pour se former au métier, et l'apprentissage passe au second plan.

Alors, pourquoi délaissier en moyens, tant financiers qu'en sources de bons élèves -si tant est que l'on puisse qualifier quelqu'un ainsi en le détachant de tout déterminisme^{ix}- les facultés et l'enseignement populaire ?

La réponse était déjà partiellement énoncée dans le début, à travers la différence de débouchés entre l'université et les grandes écoles. Si les deux versent majoritairement dans le privé, la fonction publique entrant aujourd'hui dans une phase cadavérique, les cadres décisionnels et chefs d'équipe proviennent des écoles. Les écoles sont purement dédiées aux entreprises : il s'agit de prélever la classe supérieure des élèves français-es, leur fournir un enseignement coûteux, pour enfin les faire adhérer au monde de l'entreprise auxquelles iels seront destinés-es.

Valeurs libérales en école

La visite (de la moitié seulement) des laboratoires présents sur le campus de Centrale Nantes lors du Grand Accueil des nouveaux élèves à la rentrée fut expéditive. Avec budget alloué à la recherche qui vient de descendre en dessous des 50% du budget annuel de Centrale Nantes, et la faible présentation des activités de recherche à l'école et du secteur public en général, on obtient un aperçu du délaissement du domaine public en faveur des attraits du privé. Tant par l'enseignement (intervention massive d'industriels), les événements (Forum Atlantique, journées Mazar ou Sopra, ...) que par l'associatif, où l'on peine à trouver d'initiatives dénuées de sponsor, l'éloge est fait aux entreprises, quand bien même celles-ci iraient à l'encontre des valeurs *responsables* prônées par la communication de l'école^x

Cela peut sembler être un *deal* parfaitement honnête ; notre formation coûte cher, et les entreprises en finançant une partie^{xi}, elles peuvent s'attendre à, en contrepartie, obtenir les profils d'étudiant-es qu'elles recherchent : des étudiants

n'ayant quasiment pas de recul critique envers leur structure, qu'elle soit école ou entreprise.

D'abord, mis à part les Ecoles Normales ne comptant que pour une infime partie des élèves de prépa, il n'existe pratiquement pas d'alternatives proposées aux préparateurs face au salariat privé. Seules les écoles d'ingénieur·es sont présentées comme des portes de sortie (l'échec d'aller à la fac après une prépa est bien trop insupportable), et les opportunités de métiers, tant qu'on ne vise pas le public, y sont nombreuses. Les entreprises, du goût de celles trônant dans les partenaires de l'école, se permettent de rafler les d'élèves préparateurs au détriment du secteur public, utilisant au passage l'école comme moyen de lavage de cerveaux.

Dans une mécanique faisant douloureusement penser à un slogan publicitaire de l'INSEEC Business School « entrez rêveur, sortez manager », la vision de notre métier en école change radicalement de ce que l'on s'imaginait en prépa. Les éléments brièvement cités précédemment qui nous font adhérer à la logique des entreprises qui nous financent nous font abandonner toute critique politique de notre situation. Sous couvert de la libération par rapport à la prépa, il convient d'abandonner toute remise en question de ce que l'on fait, et de ce que l'on devient. Futiles, vains, voire nocifs, les rares engagements sur le plan écologique en école ne collent pas avec la radicalité des actions qu'il conviendrait de mener^{xii}. De quel droit les écoles, à travers leur structure, se permettent de mouler dans le crane de cette sélection d'étudiants les valeurs bienfaitrices du libéralisme^{xiii} ?

A qui peuvent bien servir ces écoles d'ingénieur ? Un esprit conservateur penserait immédiatement au progrès technologique que les écoles permettent (sans s'interroger sur la possibilité d'un tel progrès hors de ces structures). Un esprit libéral pensera aux entreprises, qui ont besoin de nous pour permettre au monde de meilleurs services. Un esprit pratique verrait les grandes écoles comme une sources de carburant. Mais la structure qui a réellement besoin des écoles d'ingénieur est la classe dominante d'ultra-libéraux·ales. Qui finance les écoles, a besoin, du soutien de la classe supérieure, a intérêt au maintien de l'ordre, à l'apolitisme, à la destruction du secteur public, et à l'obéissance ? Personne d'autre que les multinationales auxquelles s'offre aujourd'hui notre système éducatif. Si le deal n'en est pas un, c'est parce qu'il n'a pas lieu entre deux parts d'intérêts distincts. Le privé finance (partenariats), décide (CTI, ministère de l'industrie), exécute (écoles), recrute (entreprises) et se maintient.

L'isolement des écoles

Comment, si de tels mécanismes sont évidents, les écoles se maintiennent et grossissent ? C'est avant tout par le corporatisme. La dévotion envers l'école commence dès les classes préparatoires, où chaque année dans les « forums », des étudiant·es vont vendre leur école à leurs successeurs. La réputation de l'école, sa plaquette α , où toutes les écoles se vantent du même associatif, la volonté de « relâcher la pression » ; tout cela y participe. Dans certains lycées, des traditions d'union et de cohésion des

élèves naissent déjà, par des uniformes, rites de passages, éléments de langages, engrangeant à différents degrés un mépris unanime des préparateurs à l'encontre des étudiant·es de l'université.

Une fois en école, l'intégration porte bien son nom : son rôle est avant tout fédérateur. On y acquiert les codes, les traditions et le langage afin de se cloîtrer dans un entre soi, limité au campus. Sauf si issue d'une grande école elle-même, la personne à qui l'on parle de campagnes demandera immédiatement « mais qu'est-ce que c'est ? ». L'associatif en école fait tout, et toutes les activités sont présentes pour ne pas avoir à rechercher de contact à l'extérieur. Il suffit d'engager la conversation avec des étudiant·es de la fac, pourtant à une centaine de mètres de l'école, pour se rendre compte que Centrale et Audencia, comme l'arrêt de tram, sont vues comme un seul obscur établissement. L'isolement du reste de l'enseignement, et plus généralement de la population exclue de ces établissements, est maximal -mais surtout maximisé.

On remarquera au passage que, comme dans bien des groupes d'individus en vase clos, les fortes traditions et l'isolement favorisent les oppressions sexistes^{xiv}, racistes, lgbtiphobes, validistes et classistes, déjà bien trop nombreuses en dehors. La piètre mixité sociale appuie ces oppressions, mais l'isolement rend leur combat difficile, invisible, voire abandonné avant d'être mené. Le cœur du problème est le suivant : Centrale tient sa réputation d'établissement prestigieux à son image de marque, et la valeur de nos diplômes dépend entièrement de cette réputation. Briser l'omerta sur les sujets évoqués plus haut, c'est bien-sûr s'exposer à la moquerie de ceux qui « ne voient pas le problème », mais c'est surtout faire face au silence et à la censure, car on ne critique pas publiquement l'école sans compromettre indirectement notre avenir. L'absence de réaction suite à la sortie de l'article de Médiacité^{xv} est l'exemple parfait de cette politique de l'autruche. Bien au contraire, les discours faisant l'éloge de l'école sont privilégiés et mis en avant. Ce sont même les premiers diffusés sur le site de Centrale. Ce nationalisme à l'échelle de l'école favorise donc le statu quo et laisse des comportements toxiques s'installer en toute impunité, aussi bien chez les élèves qu'au cœur de l'administration où règne une gestion « clanique ».

Pourquoi conserver ces écoles ?

Faisons une expérience de pensée. Imaginons un pays, fortement nationaliste qui, presque de force, recrute les savants des pays voisins. En ce pays, en plus du climat social toxique, règne une forte propagande étatique. Dans le monde extérieur, la vie est beaucoup moins aisée, mais une part des richesses créées et des valeurs tend à aller dans une caisse commune internationale, dont bénéficie notre riche pays. Enfin, en plus de conserver égoïstement ses richesses, ce pays se permet d'exploiter plus que ses voisins les ressources communes de la planète, afin de se maintenir à un meilleur niveau. Si les autres pays en avaient les moyens, n'arrêteraient-ils pas immédiatement l'existence injuste de cet Etat ?

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'explicitier les termes de cette analogie pour susciter la question suivante : quel est l'intérêt public des écoles d'ingénieur ? Plus que jamais, il faut rediriger vers la fonction publique la classe privée et privilégiée issue des enseignements dispensés en prépa et en école. Et on ne peut imaginer cette fonction publique bénéficier d'établissements tendant toujours plus vers le modèle des écoles privées, tant par l'esprit général qui y règne, que par les frais d'inscription ou les sources de financement.

Mais qui, aujourd'hui, met en doute la pertinence des écoles ? Certainement pas, bien sûr, le gouvernement libéral du pays pour qui la production en série d'ingénieurs du privé est idéal. Certainement pas non plus les étudiant·es universitaires, ou celle·eux n'appartenant pas au milieu social des écoles, car n'ayant aucunement vent des abus qui y sont perpétrés. Certainement pas, enfin, les étudiant·es de ces établissements. Quelle part, dans leurs rangs, s'interroge sur les sources et les devenir des financements du budget de l'école^{xv} ? Combien s'intéressent à la direction de ces établissements, aux CA ou CE par exemple ? Une infime minorité.

Revitaliser les universités et la fonction publique passera nécessairement par une reconsidération du statut des écoles d'ingénieur, et par leur intégration à l'enseignement réellement public, en abolissant au passage les privilèges.

Réjouissons-nous alors ! Car, d'abord sous un gouvernement socialiste, puis sous un autre « ni de droite », on assiste à la mise en place de rapprochements des grandes écoles avec les universités. Bien que balbutiant dans le cas de l'Université de Nantes, le procédé de rapprochement est déjà bien engagé sur le plateau de Saclay. Calmons cependant nos ardeurs et interrogeons-nous sur les motivations de ces mouvements. Popularisation des formations d'ingénieur, ou privatisation des universités ?

Les nouvelles fusions d'établissements

L'organisation des EPCSCP^{xvi} se détaille en plusieurs branches, dont les « instituts et les écoles ne faisant pas partie des universités », comme Centrale Nantes. Ce statut lui assure une forte indépendance financière et décisionnelle. En août dernier a été votée la loi n° 2018-727^{xvii}, ou loi *Essoc* du 10 août 2018 « pour un État au service d'une société de confiance », qui porte sur les rapprochements d'EPCSCP. L'article 52 de celle-ci concerne des expériences « *de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche* » pour les 10 prochaines années, le détail étant spécifié par ordonnances. Globalement, les mesures prévues prévoient de permettre la fusion de plusieurs EPCSCP aux statuts variables (Universités, Ecoles, IUTs...) pour créer des « établissements expérimentaux ». La loi *Essoc* laisse à ces derniers totale liberté sur leurs modalités de direction (perte de toute démocratie universitaire), et donne en général toute autonomie sur la définition des règles de fonctionnement de ces établissements. La loi *Essoc* est très fortement critiquée par le CNESER^{xviii} dans une motion^{xix} soutenue par de nombreux syndicats^{xx}. La

CGT Fercsup dénonce une loi qui « *pousse à l'extrême une vision ultra-libérale de l'ESR (Enseignement Supérieur et recherche) et fragilise le droit des travailleuses et des travailleurs* »^{xxi}. La SNESUP-FSU^{xxii} craint de son côté une « dérégulation de l'ESR »^{xxiii} par la trop grande liberté par ordonnances, ce qui mènerait à « *la hausse des frais d'inscription des étudiant.e.s d'une part et le recours systématique à des statuts dérogatoires pour le recrutement des personnels enseignants et administratifs de l'autre* ».

Cas de la Nouvelle Université Nantaise

Dans le cadre du rapprochement de Centrale Nantes avec l'université, le rassemblement aurait le titre d'*Etablissement Expérimental*, une modification apportée par la récente loi aux EPCSCP Grands Etablissements. En bref, on met un EPCSCP de type école et un EPCSCP de type université dans une boîte de qui est elle-même un EPCSCP (de type grand établissement), portant le nom d'établissement expérimental ayant plus de droits et d'autonomie qu'un EPCSCP classique, et étant décomposé en plusieurs *établissements composantes*. Le titre d'établissement composante désigne un EPCSCP inclus dans un établissement expérimental, mais qui conserve ses personnes morales (la direction et ses conseils) et conservant ainsi ses droits et obligations. Rappelons alors que cette loi Essoc a pour but de simplifier l'organisation de l'ESR, et qu'il faut ajouter à ces affaires de hiérarchie et d'interdépendance celle de l'Alliance (concernant l'ENSA, Centrale Nantes et Audencia), rassemblement ayant un avenir flou.

En pratique, l'organisation sera la suivante : la Nouvelle Université de Nantes aura un pôle de sciences et technologies, qui regrouperait l'actuelle Centrale, mais aussi Polytech Nantes, les écoles d'ingénieur·es internes à l'université, les trois IUT et l'actuelle faculté des sciences et techniques (qui elle a le statut d'UFR^{xxiv}). Ce regroupement devrait conserver son titre d'Etablissement Expérimental pendant 10 ans. Dans les faits, cette période expérimentale ne commencera qu'après une phase de rapprochement officieuse, par Contrat d'Association, c'est-à-dire des accords semblables à ceux qui forment l'Alliance avec Audencia et l'ENSE permettant d'adoucir la transition. Ce rapprochement durera 3 ans, après quoi l'établissement expérimental sera lancé.

La récente loi reste volontairement très vague concernant la réglementation des établissements expérimentaux. Par exemple, aucune limitation du nombre de mandat, du CA, ou aucune limitation aux frais d'inscription. Au contraire, elle prévoit de se modifier par ordonnances pour s'ajuster aux cas pratiques des établissements souhaitant fusionner. Les ordonnances la modifiant émanent du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation. Ainsi, par exemple, la loi prévoit qu'une branche composite d'un établissement expérimental ne serait pas habilitée à délivrer des diplômes spécifiques. Mais comme cela ne convient pas au cas des écoles d'ingénieurs, une dérogation ne tardera pas à être prise^{xxv}, telle qu'en témoigne l'avant-projet d'ordonnance relatif à la loi Essoc de septembre 2018^{xxvi}.

Dans ce qui a déjà été fait on retiendra surtout le quasi abandon du projet, qui a valu -temporairement- la place de A. POITOU à la direction de Centrale-. En février 2017, le projet avait été lancé par les CA des deux établissements, mais quelques mois plus tard, en juillet, le CA de Centrale interrompt brusquement le processus^{xxvii}. Le problème ? Centrale veut rester employeur de son personnel, alors que ce personnel, d'après la réforme, aurait dû être employé par l'Université elle-même^{xxviii}. Il est donc assez clair que Centrale accepte de se rapprocher du public, mais à seule condition de pouvoir conserver la politique privatisante actuelle, et au passage, de conserver son savoir-faire en termes de piètre gestion du personnel (Cf l'article de Médiacité^{xv}).

Quand est accordé à ce pôle une totale autonomie décisionnelle, et ce sans démocratie universitaire, en plaçant à sa tête un maître en séduction du secteur privé, il est légitime de craindre un avenir de moins en moins public notamment pour ce qui est aujourd'hui la faculté des sciences et techniques. Tout du moins, si dans le cas idéal, la fac de sciences n'était pas touchée, ce rapprochement n'imposerait aucun retour de Centrale à la fonction publique. Alors, si c'est pour garder la politique qu'elle a présentement, pourquoi monter un tel projet ?

L'occupation récente de deux salles du bâtiment Censive par des étudiant·es de la fac de lettre est en lien avec ce rapprochement. Entre autre nombreuses revendications, les tracts distribués demandent l'« *abandon du projet de "Nouvelle Université Nantaise" qui aura pour impact de diminuer drastiquement les financements alloués aux filières universitaires classiques au profit de filières élitistes et payantes* ».

NEXT, avidité et rayonnement

La réorganisation de l'Université est telle que le devenir des différents acteurs est bien incertain. Si une bonne partie des modalités, notamment les statuts d'un tel regroupement, restent à définir, la procédure est déjà trop avancée pour faire marche arrière, en tout cas pour ceux qui en ont pris l'initiative. C'est un grand saut dans le vide pour messieurs POITOU et LABOUX.

En parallèle à cet établissement expérimental, et de manière quasi indépendante, le regroupement UN-ECN-CHU-INserm a construit un dossier d'Isite nommé NEXT^{xxix}, justifié en particulier par le projet de regroupement. Celui-ci, proposé en début d'année au jury international de labellisation IDEX-Isite (qui donne accès à l'aide du Programme Investissements d'Avenir, PIA), a été accepté. C'est notamment un programme similaire qui a financé le site de Saclay. Cela leur permet entre autres de prétendre à une dotation de 370 millions d'euros. Contrairement à ce que l'on pourrait espérer pour l'ESR, la couleur est annoncée sur le site de l'école : il s'agit d'une « *stratégie de développement et de partenariat avec le monde économique* », comme l'affiche le site du projet^{xxx}. Le PIA, programmé sous FILLON et renforcé par VALLS, mobilisant 57 milliards d'euros, est accordé aux projets en partie sous forme de subventions, mais surtout comme des investissements ou des prêts. Sur cette somme

22,5G€ seulement sont destinés à l'ESR^{xxx}. Les investissements ne pouvant rapporter des financements aux projets du PIA qu'à travers les bénéficiaires, ils devront être placés sur des investissements privés^{xxxii}. Donc, même quand il s'agit de financer l'ESR, on investit nécessairement dans le privé.

Au-delà de l'aspect pécunier du projet NExT, il permettra notamment -comme le projet de fusions avec l'université- à faire ce que l'école et l'université visent avant tout : maximiser leurs indicateurs, qui permettent d'atteindre les meilleures places dans les classements internationaux, toujours dans l'esprit d'attirer le plus de monde vers ses partenaires.

Le résultat semble alors paradoxal. D'un côté, le regroupement d'EPCSCP fait une demande de financement pour créer un campus d'excellence, unifié, dans un haut niveau de recherche. De l'autre, l'école d'ingénierie, souhaitant garder son autonomie décisionnelle et budgétaire, prend le statut d'établissement composante au sein du regroupement pour dédier toujours autant sa 'valeur ajoutée' (l'éducation qui y est dispensée) au secteur privé.

Et tout le reste...

Dernièrement, l'actualité politique a été plus que mouvementée. D'abord, l'augmentation brutale des frais d'inscription pour les masters des étrangères, multipliant par 1500% certains frais^{xxxiii}, a été annoncée le 19 novembre dernier. Dans un but annoncé d'« attractivité des étudiant·es étrangères » n'est fondamentalement qu'une mesure de sélection sur l'argent et la classe sociale. Même avec les frais actuels, des étudiant·es ayant tout sacrifié pour venir étudier sont tout de même forcés de travailler la nuit, à côté de leurs études, les rendant extrêmement difficiles à réussir. Ces nouveaux frais ne font qu'enterrer définitivement tout espoir d'étudier pour une grande partie des étudiant·es précaires.

En parallèle, un rapport confidentiel de la Cour des Comptes révélé par *Le Monde*^{xxxiv} préconise une augmentation générale des frais d'inscription pour tous·tes à l'université. Une note de Robert GARY-BOBO^{xxxv}, professeur d'économie à l'ENSAE et soutien du président, écrite en 2016, donne l'allure terrifiante de l'idéal macroniste concernant les universités^{xxxvi}, et la communication associée^{xxxvii} pour faire accepter ces mesures.

Avec tous ces indicateurs, malgré les démentis timides et péremptoires de l'exécutif^{xxxviii}, on ne peut que craindre que le clou final dans le cercueil des Universités soit planté dans les prochaines années.

Conclusion

S'il est plus que jamais nécessaire de défendre le service public, il n'est plus à démontrer pourquoi. Systématiquement, dans l'éducation, le rail, la santé, les services

urbains, toutes les décisions de privatisation génèrent^{xxxix} des conditions de travail déplorables, une baisse de qualité des services et, en somme, des conséquences sociales morbides. Ces menaces nécessitent une sérieuse reprise en main de l'intérêt général^{xl}.

Cela vaut bien sûr pour les écoles d'ingénieur, et nous en sommes les premier·es acteur·ices. Ce texte ressemble peut-être à une plaidoirie nommée « *Pourquoi il faut passer le bulldozer sur les écoles d'ingénieur* »^{xli}, et dans un sens, c'en est une, mais il ne faut pas le voir comme une dénonciation d'une formation de haut niveau. Simplement, il n'y a pas de raison qui n'aille à l'encontre du bien commun pour qu'elles ne soient pas mises au service de tous·tes.

Ce n'est pas quelque chose que l'on accomplira avec des établissements expérimentaux et autres lois qui vendent les universités, bien au contraire. Abolissons les écoles d'ingénieur, qui aujourd'hui font plus de mal que de bien. Réinvestissons nos locaux pour les partager avec l'université, où la place et les moyens manquent. Ce sont là des actions plus que jamais nécessaires car, dans sa forme actuelle, une école d'ingénieur ne peut se dire responsable, contrairement aux efforts du département communication, ni sur le plan environnemental, ni sur le plan social.

Notes et références

ⁱ On pourra se questionner sur l'appellation de ces écoles. Le terme d'« école d'ingénieurs » manque d'inclusivité, dans un domaine où la mixité manque cruellement. On y préférera donc « école d'ingénieur·es », ou, pour revenir à l'essence de la formation « école d'ingénierie ».

ⁱⁱ CTI : Commission des Titres d'ingénieur. La liste des membres sur le site <https://www.cti-commission.fr/la-cti/organisation/lassemblee-pleniere>

ⁱⁱⁱ Oxymore dont traite Frank LEPAGE dans sa première conférence gesticulée *Inculture(s) 1* et dans son rapport *Le travail de la culture dans la transformation sociale* (www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/014000300.pdf)

^{iv} Archive de l'Institut Montaigne

http://archive.wikiwix.com/cache/?url=http%3A%2F%2Fwww.institutmontaigne.org%2Fmedias%2Fdocuments%2Famicus_4pages.pdf

^v Eric MAURIN, Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, dans *La Nouvelle question scolaire*

^{vi} Défini par Pierre RIMBERT comme « l'ensemble des sociétés directement détenues majoritairement par l'État ou appartenant à des groupes dont la tête est détenue majoritairement par l'État ». (cf référence XXXIV)

^{vii} Toujours selon E. MAURIN

^{viii} *Au nom de la « liberté de choix »*, par Violette GOARANT (*Le Monde Diplomatique*, Octobre 2018). La qualité des élèves issues des écoles privées ne réside que dans le fait que ce sont les classes supérieures qui y placent leur enfant <https://www.monde-diplomatique.fr/2018/09/GOARANT/59057>

^{ix} Bourdieu

^x On pense notamment à la liste de partenaires de l'école <https://www.ec-nantes.fr/l-ecole/partenaires-et-reseaux/partenaires-industriels/>

^{xi} Par exemple pour ne pas avoir des frais de scolarité de 2500€...

^{xii} Cf ECNiouz d'Octobre, *Militantisme Vert Sombre*, par Bonjour

^{xiii} *Valeurs bienfaitrices du libéralisme* : inexistantes

^{xiv} Sexisme en école, l'Usine Nouvelle, <https://www.usinenouvelle.com/article/l-ecole-d-ingenieurs-un-univers-sexiste-mais-epanouissant-pour-les-filles.N511254>

^{xv} Article de Médiacité Nantes : Centrale Nantes, les dérives d'une gestion clanique. N'hésitez pas à contacter le BDL bureaudeslutt@protonmail.com pour obtenir une copie de l'article.

^{xvi} EPCSCP (ou EPSCP) : Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Parmi les établissements de l'ESR (Enseignement Supérieur et recherche), les EPCSCP sont séparés en plusieurs types, notamment les instituts et les écoles ne faisant pas partie des universités. Ces derniers (les écoles d'ingé et Universités Technologiques entre autres), possèdent leur propre CA

^{xvii} Texte de loi complet disponible sur Légifrance

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2018/8/10/CPAX1730519L/jo/texte>

^{xviii} CNESER : Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Consultatif, il est notamment chargé d'examiner le budget de l'ESR, et donne son avis sur le cap que le Ministère de l'Éducation souhaite suivre.

^{xix} Disponible sur le site de la SGEN -CFDT Recherche EPST (Syndicat des organismes de recherche). <https://epst-sgen-cfdt.org/?p=3140>

^{xx} Snesup, FSU, SUD, CGT, UNEF, Parole étudiante, SNPTES et FAGE

^{xxi} http://www.cgt.fercsup.net/spip.php?page=article&id_article=4211

^{xxii} Syndicat national de l'enseignement supérieur-Fédération syndicale unitaire

^{xxiii} Communiqué de presse SNESUP : « *Expérimentation* » : *Le gouvernement joue à l'apprenti-sorcier avec le statut des établissements* <http://www.snesup.fr/article/experimentation-le-gouvernement-joue-lapprentissage-avec-le-statut-des-etablissements>

^{xxiv} Unité de Formation et de Recherche

^{xxv} « *Politique de site : ce que contient l'avant-projet d'ordonnance* », par Laura TAILLANDIER, le 12.09.2018 pour Educpros <https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/politique-de-site-ce-que-contient-l-avant-projet-d-ordonnance.html>

^{xxvi} *Avant-projet d'ordonnance relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche*

https://www.letudiant.fr/static/uploads/mediatheque/EDU_EDU/4/7/2107747-avantprojetordonnance-11sept-original.pdf

^{xxvii} Sur la structure concrète du rassemblement et les difficultés de statuts pour les personnels : À *Nantes, premier couac dans le rapprochement entre Centrale et l'université*, par Laura MAKARY pour *Educpros* <https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/a-nantes-premiers-blocages-dans-le-rapprochement-lance-entre-centrale-et-l-universite.html>

^{xxviii} Toujours dans le but d'utiliser le privé plutôt que le public. La part du secteur public dans l'emploi est passée de 19 % en 1985 à 5,5 % fin 2015, soit 791 000 salarié-es de moins. <https://www.insee.fr/fr/statistiques>

^{xxix} Nantes Excellence Trajectory <https://www.ec-nantes.fr/actualites/next-le-dossier-du-projet-d-i-site-nantais-depose-168256.kjsp>

^{xxx} <http://next-isite.fr/home/>

^{xxxi} https://fr.wikipedia.org/wiki/Investissements_d%27avenir

^{xxxii} Un investissement qui ne se fera bien sûr pas dans le public, car la fonction publique n'est pas rentable et n'a pas vocation à l'être.

^{xxxiii} « *Universités : les étudiants étrangers devront payer plus cher* », par Camille STROMBONI dans *Le Monde* https://www.lemonde.fr/education/article/2018/11/19/universites-les-etudiants-etrangers-devront-payer-plus-cher_5385447_1473685.html

^{xxxiv} « *La Cour des comptes préconise une hausse des droits d'inscription à l'université* », par Camille STROMBONI dans *Le Monde* https://www.lemonde.fr/education/article/2018/11/21/la-cour-des-comptes-envisage-une-augmentation-des-droits-d-inscription-a-l-universite_5386241_1473685.html

^{xxxv} « *Les MacronLeaks de l'enseignement supérieur et de la recherche* »

<http://sociologuesdusuperieur.org/article/les-macronleaks-de-lenseignement-superieur-et-de-la-recherche>

^{xxxvi} « *Il y a urgence à trouver des ressources nouvelles pour les universités et il faut se jeter à l'eau. Les droits d'inscription devraient être portés à 1000 euros par étudiant et par an dans les trois années de licence* »

^{xxxvii} « *Il faut bannir du vocabulaire les mots de concurrence et d'excellence, détestés par les syndicats d'enseignants et d'étudiants. Remplacer ces mots systématiquement par ouverture et diversité. La sélection ne signifie pas exclusion mais plutôt orientation.* » ;

« *Comment faire passer la pilule de la hausse des droits d'inscription ? Commencer bien sûr par le crédit : ne pas mettre la charrue avant les bœufs. Il faut certainement commencer par assurer le développement du crédit aux étudiants. [...] L'objectif affiché est de développer l'autonomie des jeunes.* »

^{xxxviii} « *Université : les frais d'inscription n'augmenteront pas... pour l'instant* » par Romain BAHEUX dans *Le Parisien*, <http://www.leparisien.fr/societe/universite-les-frais-d-inscription-n-augmenteront-pas-pour-l-instant-21-11-2018-7949001.php>

^{xxxix} Sur les conditions de travail dans les domaines privatisés, « *Comment l'entreprise usurpe les valeurs du service public* », par Danièle LINHART dans *Le Monde Diplomatique* de Septembre 2009 <https://www.monde-diplomatique.fr/2009/09/LINHART/18115>

^{xl} « *L'intérêt général à la casse, refonder plutôt que réformer* », par Pierre RIMBERT dans *Le Monde Diplomatique* (avril 2018) <https://www.monde-diplomatique.fr/2018/04/RIMBERT/58578>

^{xli} Référence à Martin PARKER dans « *Why we should bulldoze the business school* » pour *The Guardian*, <https://www.theguardian.com/news/2018/apr/27/bulldoze-the-business-school>